N° 2482 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 1er Juin 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'EXPRESS DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Election législative du 9 Juin

4e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Candidat républicain

Fl. BONDUEL

Conseiller Général du Nord

HURRAH ! les morts vont vite !

Cette apostrophe empruntée à une ballade de Shakespeare nous est revenue en mémoire il y a un instant, quand nous avons appris ce qui se passait dans le parti réactionnaire, au sujet de l'élection de la 4e circonscription de Lille.

Il paraît que M. Dérousseaux, qui défendait dans cette élection la mémoire de feu M. Des Rotours, se désiste en faveur de M. Jules Dansette, c'est-à-dire du candidat qu'il combattait encore vaillamment, il y a quarante-huit heures.

Il paraît que M. Jules Dansette, que plusieurs milliers de ses partisans chargeaient la semaine dernière de tous les péchés d'Israel, est devenu subitement le candidat parfait auquel doivent se rallier tous les électeurs de la 4e circonscription. Il avait tous les défauts, le voici maintenant doté de toutes les vertus.

« La chose simplement, d'elle-m'me arriva
Comme le jour se fait lorsque la nuit s'en va »

Il a simplement fallu un tour de scrutin pour désiller les yeux de M. Dérousseaux et aussi ceux du jeune M. des Rotours.

Le fils de l'ancien député de la 4e circonscription, dont la mémoire est respectée de tous, oublie généreusement les affronts de la veille.

Il courbe le front sous les objurgations des amis de M. Jules Dansette et le voici qui accepte le suicide politique que lui imposent quelques membres du parti conservateur.

Ce n'est pas seulement de la naiveté, c'est une véritable duperie et nous nous demandons si les électeurs qui ont voté pour M. Dérousseaux, poussés contre M. Dansette par une indignation facile à concevoir, suivront M. des Rotours dans la voie nouvelle qu'il leur indique, la mort dans l'âme.

Hier matin, le *Courrier Populaire* reproduisait une lettre de M. des Rotours fils, lettre dans laquelle ce dernier disait à M. Dérousseaux :

« *Vous avez tenu à protester* CONTRE LES MANŒUVRES QUI ONT AMENÉ LE RÉSULTAT DU CONGRÈS. »

Et aujourd'hui que cette protestation s'est produite d'une façon platonique et sans que les opinions des électeurs aient pu trouver la moindre raison de changer, on vient les engager à reporter leurs suffrages sur M. J. Dansette, c'est-à-dire sur celui contre lequel tant de colères légitimes s'étaient amassées.

Il est bien évident que ce brusque revirement ne s'est pas produit sans effort chez M. Des Rotours fils.

Il a dû subir une pression bien forte pour renoncer ainsi à lutter sous le couvert de son *fermier*, dans une circonscription que son père se flattait de lui conserver.

Mais les circonstances dirigent les hommes bien plus que les hommes dirigent les circonstances, et voici le représentant espéré par le parti conservateur qui s'efface devant un concurrent inattendu.

Le voici abandonnant à jamais tout espoir de poser sa candidature dans un arrondissement où sa famille avait rendu pendant trente années des services que *personne, pas même nous, républicains*, nous ne pouvons méconnaître.

Nous qui luttons pour la République et les institutions républicaines, nous qui luttons pour assurer la marche en avant de la démocratie, nous devions présenter un candidat républicain, nous devions tenter d'arracher à la réaction ce fief qui semblait inféodé au cléricalisme.

Nous avons mis en ligne notre ami M. Fl. Bonduel, conseiller général du canton de Quesnoy, qui lui, du moins, représentait non seulement nos idées, mais aussi se recommandait au corps électoral par les innombrables services rendus.

Personne mieux que lui n'était désigné pour porter le drapeau républicain dans cette circonscription, où il compte tant de vaillants amis, tant de profondes sympathies, mais nous comptions trouver devant nous M. des Rotours fils.

Nous nous flattions que les états de service de notre candidat pouvaient être opposés aux souvenirs que laissait la mémoire de feu M. des Rotours.

Et par un de ces jeux de bascule comme la politique en réserve parfois au corps électoral, voici qu'il se trouve que le parti clérical nous met en présence de M. Jules Dansette.

Nous ne nous en plaignons pas, car nos chances de succès grandissent avec cette candidature, mais nous ne pouvons nous empêcher de sourire un peu en voyant de quelle façon M. des Rotours fils a été joué.

Hier encore il était un espoir pour le parti conservateur.

Aujourd'hui il n'est plus — grâce aux manœuvres indiquées par lui-même et dont il accusait, il y a 24 heures encore M. Dansette — que le porteur d'un nom estimé, nom que le hazard des choses vient de ravoir de l'horizon politique.

C'est là un lamentable effondrement et nous nous demandons jusqu'à quel point les partisans de M. Dérousseaux, c'est-à-dire les fidèles au souvenir de M. des Rotours père, sauront gré à M. J. Dansette d'avoir ainsi sacrifié à son ambition le fils de l'homme *qui toujours le protégea*.

Eh bien, faut-il l'avouer ? Nous ne croyons pas que le sacrifice imposé à M. des Rotours fils et accepté par lui — non sans douleur — soit ratifié par les anciens amis de son père.

Nous ne croyons pas que M. Jules Dansette bénéficiera du renoncement attristé de M. Dérousseaux qui confiait à M. Des Rotours fils à l'effacement définitif.

M. Des Rotours père n'aurait-il donc tiré les marrons du feu que pour en faire profiter, au détriment de son propre fils, M. Jules Dansette ?

Ce n'était vraiment pas dans les intentions de l'ancien député. Pourtant, le candidat réactionnaire y compte, mais peut-être compte-t-il mal.

Il y a des anomalies qui, quoi qu'on dise, et quoi qu'on écrive, révolteront toujours le corps électoral.

C'est cette pensée et la conception très nette que nous nous faisons du bon sens et de la droiture des électeurs, qui nous fait dire aujourd'hui que la candidature de M. Fl. Bonduel a plus de chance que jamais.

Hurrah ! les morts vont vite ! disions-nous au début de cet article.

Vont-ils vraiment aussi vite que cela ?

Vont-ils vraiment aussi vite que le croit M. Dansette ?

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'ELECTION

de la 1e Circonscription de Lille

LE COMITÉ DÉROUSSEAUX

Le Comité qui a soutenu la candidature *Dérousseaux*, adresse aux électeurs la proclamation suivante :

Aux Electeurs de la 4e circonscription de Lille

Vous connaissez l'origine, le caractère et le but de la candidature de M. Dérousseaux.

Elle est née de l'indignation de la presque unanimité des délégués de La Bassée et de Quesnoy, que le Comité conservateur avait appelés *au Congrès du 5 mai*.

Elle avait un double caractère et un double but :

1° Protester au nom de la reconnaissance contre la formation et la désignation du Congrès.

2° Enlever à M. Dansette et réunir sur le nom de M. Dérousseaux un nombre de suffrages qui permît à M. des Rotours de se présenter au scrutin de ballottage.

Nous avons été compris par le canton de La Bassée qui a fait passer au premier rang notre candidat, et par le canton de Quesnoy qui, attaché *depuis longtemps* à M. Bonduel, a du moins donné à M. Dérousseaux la majorité des voix conservatrices.

Le canton d'Armentières, égaré par des intérêts locaux, ne s'est plus souvenu de ce qu'il devait à une famille qui, depuis trente ans, l'a libralement inondé de ses services et de ses faveurs.

Dans cette situation, nous nous retirons de la lutte, avec la conviction d'avoir fait notre devoir et la satisfaction d'avoir apporté à la famille Des Rotours un puissant témoignage de sympathie qui honore à la fois ceux qui l'ont reçu et ceux qui l'ont donné.

Nous ne voulons pas récriminer davantage; nous souhaitons seulement que la circonscription ne perde pas trop à changer de représentant ; et nous abandonnons pas tout espoir de retrouver un jour celui que les circonstances écartent momentanément de nous.

Nous adressons aux électeurs de M. Dersousseaux l'expression de notre profonde gratitude. *Qu'ils sachent bien qu'en toute occasion*, ils peuvent compter sur les mêmes dévouements et s'appuyer sur les mêmes influences que par le passé. La lettre de M. des Rotours à M. Dérousseaux, publiée hier matin, leur en est un sûr garant.

LE COMITÉ

On réclame le Comité

On nous écrit de La Bassée :

En lisant ce matin « le cas de M. Max Brame » dans le *Progrès*, moi, qui ne suis qu'un simple paysan peu éduqué, je demande que les lumières du fameux Comité de la rue Marais viennent dire si *Oui* ou *Non* M. Max Brame doit conserver son mandat après l'affront reçu dans son propre canton.

La réunion est urgente et la décision indispensable : ce sera pour tous ces grands personnages une occasion de plus de tirer des ficelles.

Dépêchez-vous, et surtout voter vous-mêmes !

LEGRAND ROUX.

LES AVATARS DE M. DANSETTE

Les opinions politiques ne sont pas ce qui gêne M. Dansette.

Il en change comme de chemise, selon l'expression vulgaire. Son attitude, son langage, les épithètes dont il se pare, varient selon les circonstances et selon les milieux.

Après avoir été successivement monarchiste, bonapartiste, boulangiste, clérical et cela en quelques années — il s'est révélé, ces derniers temps, républicain libéral.

C'est le titre sous lequel, du moins, il se présente aux électeurs,

M. Dansette républicain, M. Dansette libéral : *ce que ses amis doivent rire !*

Ce n'est pas tout, cependant.

Au cours de la période électorale qui vient de finir, le jeune candidat a tenu à se livrer à une nouvelle transformation.

Après avoir fait placarder des affiches où son nom était suivi du qualificatif : *Républicain libéral*, il s'est avisé, à la dernière heure, qu'il était certains électeurs des campagnes habitués à voter de temps immémorial pour le « candidat conservateur ».

Et dimanche matin, on voyait apposer sur les murs de Quesnoy-sur-Deûle — et ailleurs aussi, sans doute — de nouvelles affiches sur lesquelles flamboyaient ces mots : « Jules Dansette, *candidat conservateur* » !!

Nul doute qu'au scrutin de ballottage, M. Dansette ne généralise son système. Nous verrons alors des affiches Dansette, avec toutes les épithètes possibles : monarchiste, républicain, bonapartiste, clérical, libre-penseur, progressiste, modéré, socialiste.

Ce n'est plus l'homme d'une opinion *que ce Dansette* ; il *les a toutes en même* temps ; il les réunit ; il les synthétise !...

Quel homme ! quel génie ! quel dentiste !...

Le télégraphiste Dansette

On nous assure que les électeurs de M. Dansette, honteux pour leur candidat, qu'un jeune homme vigoureux comme lui se soit réfugié dans les télégraphistes, ont décidé de lui adresser une supplique lui demandant de rentrer dans l'armée et de réc'amer sa place au milieu des autres jeunes gens de son âge.

Comment M. Dansette accueillera-t-il cette démarche ? C'est ce que la *Dépêche*, la *Vraie France* et la *Croix*, voudront peut-être nous apprendre.

L'ARGENT

On se souvient des insinuations des journaux dansettistes touchant l'origine des fonds servant à la propagande républicaine.

Nous avons répondu en proposant à M. Dansette et à ses journaux de leur communiquer l'état de nos dépenses électorales, à la condition qu'ils nous feraient la même communication.

M. Dansette s'est bien gardé d'accepter notre proposition.

C'est l'aveu à peine déguisé de la corruption à laquelle se sont livrés les dansettistes depuis le commencement de la période électorale.

Les sommes dépensées par M. Dansette et par ses amis sont énormes, et, malheureusement, sur ce terrain, les républicains peuvent difficilement lutter.

Aussi, adressons-nous à tous les républicains, à tous ceux qui désirent le triomphe de la candidature Fl. Bonduel, un énergique appel.

Nos ressources commencent à s'épuiser. Nous avons besoin que nos amis politiques nous viennent en aide.

Que chacun envoie son obole.

Que les républicains nous fassent parvenir des *munitions* pour le bon combat, pour la défense de la République !

La Comédie

C'est une véritable comédie qui s'est jouée depuis deux jours entre les amis de M. Dansette et ceux de M. Des Rotours, comédie dans laquelle ce dernier parait avoir joué le rôle du guillotiné par persuasion.

Tout d'abord M. Des Rotours a adressé à M. Dérousseaux une lettre dont la *Dépêche* n'a pas craint de tronquer l'une des phrases :

M. Des Rotours avait écrit :

« **Vous avez tenu à protester contre les manœuvres qui ont amené les résultats du Congrès** ».

La *Dépêche* a inséré :

« **Vous avez tenu à protester contre le résultat du Congrès** ».

Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Dérousseaux adressait en même temps une lettre à M. Dansette.

En voici le texte, tel qu'il avait été, affirme le *Courrier populaire*, rédigé au sein du Comité Dérousseaux :

Eneuières-en-Weppes, 29 mai 1895.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous transmettre mon désistement.

Je ne suis plus candidat.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Signé : Louis DÉROUSSEAUX.

Or, la *Dépêche*, publiant la lettre qu'on vient de lire y a ajouté ces mots : « EN VOTRE FAVEUR à la fin de la première phrase. »

Le *Courrier Populaire* certifie que ces trois mots n'existaient pas dans la lettre primitive. « Nous sommes là vingt pour l'attester dit-il ».

D'autre part, la *Dépêche* proteste vivement contre l'accusation de faux dont elle se serait rendue coupable.

Il est donc probable que la modification capitale dont il s'agit a été faite après coup, et qu'on aura arraché au dernier moment à M. Dérousseaux les mots « *en votre faveur* », qu'il avait refusés tout d'abord d'inscrire dans sa lettre à M. Dansette.

Pauvre M. Dérousseaux ! Pauvre M. Des Rotours !

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 30 mai. — Les ministres se sont réunis à deux heures, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les Economies

Les ministres ont arrêté les nouvelles réductions opérées sur les budgets des départements ministériels.

M. Ribot, président du Conseil, se rendra demain devant la commission du budget pour lui indiquer le détail de ces économies.

Le cas de l'archevêque de Cambrai

Le Conseil a décidé, dans l'intérêt des travaux de la Chambre, de demander que la question que M. Goblet doit adresser au ministre des cultes au sujet de la lettre de l'archevêque de Cambrai ne vienne en discussion qu'après le projet de réforme du régime des boissons.

Colonies

Le ministre des colonies a fait approuver un projet de loi portant prorogation du privilège des banques coloniales et des statuts des dites banques.

M. Chautemps a fait, en outre, signer un décret interdisant à la Martinique l'exportation de la monnaie de billon.

CHAMBRE

Séance du 30 mai

AVANT SÉANCE

LE BUDGET

On assure que les économies présentées à la Commission du budget par le ministre des finances s'élèveraient à 13 millions dont 5 fournis par la guerre, 4 par les travaux publics, 2 millions 1/2 par la marine, le restant par les 4 ministères civils.

La Commission des douanes

La commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Méline.

M. Siegfried a demandé d'entendre à nouveau le gouvernement sur la question des plombs et de remettre en discussion les conclusions du rapport précédemment adopté par la commission.

M. René Brice a dit qu'il n'y a aucune raison d'entendre à nouveau le gouvernement et de recommencer la discussion.

La commission a décidé de maintenir ses conclusions sur le droit relatif aux plombs, et elle a chargé M. René Brice de rédiger un rapport supplémentaire.

Dans sa prochaine séance la commission reprendra la suite de l'examen de la proposition. Il tardif, tendant à surtaxer les sucres étrangers extra-européennes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Leckroy, vice-président.

Le monument des morts de 1870-71

M. Ribot, président du conseil. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 250,000 francs au min istre de l'instruction publique et des beaux arts pour l'érection d'un monument à la mémoire des morts pour la Défense nationale.

Je demande l'urgence et le renvoi à la commission du budget.

M. le vicomte d'Hugues. — Allez donc à Kiel !

M. Michelin. — Vous rougissez de honte !

M. d'Hugues. — Vous allez déshonorer notre drapeau (Exclamations violentes. — Bruit.)

M. de Baudry-d'Asson. — Je demande la parole. *Je ne m'oppose nullement au vote de l'urgence, mais je ne veux pas qu'on dise que je suis de ceux qui croient que c'est une contre-partie de ce qui va se faire à Kiel.* (Très bien sur divers bancs).

M. Michelin. — C'est pour se faire pardonner son agitationnel (Bruit.)

M. de Baudry d'Asson. — Vous aurez dû déposer votre projet plus tôt.

M. d'Hugues. — Un à Metz ou vingt-cinq ans !

M. Toussaint. — Le gouvernement devient internationaliste ! Il arborera bientôt le drapeau rouge !

M. de Baudry d'Asson. — Je veux que mes collègues et mon pays sachent que je vote pour les soldats morts pour la patrie, mais que je ne suis pas avec le gouvernement pour aller à Kiel.

M. Castelin. — Je demande que le bénéfice de l'urgence soit également acquis à un proposition relative à la statue de la ville de Strasbourg et qu'elle soit renvoyée à la commission du budget.

L'urgence est déclarée sur les deux propositions qui sont renvoyées à la commission du budget.

Validation d'élections

M. Sibille dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Martinguy dans la 2e circonscription de la Roche-sur-Yon (Vendée). Ces conclusions sont adoptées, et M. Marchegay est admis.

M. Flandin dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Gauvin dans la 1re circonscription de Blois.

Ces conclusions sont adoptées, et M. Gauvin est admis.

L'Interpellation Cornudet

M. le Président. — J'ai reçu de M. Cornudet une demande d'interpellation sur les lenteurs de la justice à poursuivre une usurpation de titre de commissaire central de police commis à Clermont Ferrand. A quelle date la Chambre veut-elle fixer la discussion ?

M. le président du Conseil. — La Chambre veut à peine de commencer la discussion de la réforme des boissons ; la démocratie fait depuis longtemps. Cette discussion promet d'être longue, et je vous demande de ne pas l'interrompre par les interpellations.

M. Cornudet. — Je demande la discussion immédiate ; je n'ai du temps que cinq minutes à parler.

Le renvoi après la loi des boissons est voté par 316 voix contre 205 sur 521 votants.

L'INTERPELLATION GOBLET

LA LETTRE

de l'archevêque de Cambrai

M. le Président. — *J'ai reçu de M. Goblet une demande d'interpellation sur la correspondance échangée entre le ministère de l'instruction publique et l'archevêque de Cambrai au sujet de certaines manifestations du clergé de ce diocèse. A quel jour la Chambre veut-elle fixer la discussion ?*

M. de Baudry-d'Asson. — Immédiatement !

Les bonnes choses ne doivent pas se remettre au lendemain et c'est eu.

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique et des cultes. — *La Chambre vient de montrer son intention de ne pas interrompre la discussion des boissons en renvoyant une interpellation. Le gouvernement répondra à M. Gob'e immédiatement après le vote de cette loi.* (Très bien au centre.)

M. de Baudry d'Asson. — En atte dant, M. le ministre, vous avez ce que vous avez mérité. (Très bien à droite). Vous l'avez cherché, vous l'avez trouvé. Voilà comment un archevêque répond à votre persécution religieuse.

M. le Ministre des cultes. — Je ne puis pas répondre aître chose.

M. Goblet. — J'avais l'intention de poser seulement une question, mais le gouvernement m'ayant ajourné après les boissons, j'ai déposé une demande d'interpellation. D'une part, et on en croit les bancs de droite, le gouvernement ne serait pas fâché que nous nous séparions pour quelques jours.

M. Ribot de sa place. — Le gouvernement demande que la Chambre travaille. (Violentes exclamations sur les bancs socialistes).

M. Turrel, s'adressant aux socialistes. — C'est vous qui faites perdre le temps de la Chambre

M. Goblet. — Un journal a pu dire ce matin *qu'il aulait de foncer sur le ministère pour qu'il se détoche.* (Applaudissements prolongés sur les bancs de gauche.)

M. Poincaré, se levant brusquement. — Sachez, M. Goblet, que nous ne nous détrônons pas plus devant M. de Cassagnac qui a écrit l'article auquel vous faites allusion que devant personne. (Bruit, Agitation prolongée).

M. de Baudry d'Asson. — Alors, accepter l'interpellation.

VOTE DE L'AJOURNEMENT

Le scrutin donne les résultats suivants:

Votants	503
Majorité absolue	252
Pour	268
Contre	235

L'ajournement est adopté.

M. Jaurès aux ministres. — Vous triomphez !

MM. Ribot et Poincaré, en rient. — Nous ne triomphons pas.

Les séances du vendredi

M. le président. — MM. Basly et Lamendin ont déposé un projet de résolution modifiant du règlement, demandant à la Chambre de siéger les vendredis de chaque semaine pour discuter les *interpellations. Il y a déjà eu une proposition analogue sur laquelle un rapport doit être présenté.*

M. Basly. — Mes amis et moi voudrions voir abroger la réforme de la loi des boissons, et c'est dans cet esprit que nous demandons à la Chambre de siéger tous les vendredis pour discuter les interpellations, car il en peut surgir de nouvelles.

Ainsi, dans les bassins miniers, une loi va être mise en vigueur sur la caisse des retraites des mineurs ; elle est inapplicable de p ra volonté ; ce patrons. Il ne faut pas que pendant deux mois on ne puisse interpeller le gouvernement.

L'urgence de la proposition est mise aux voix ; elle est repoussée par 311 voix contre 210.

M. Fabrot. — Voilà comment vous voulez travailler.

LA MORT D'ALBERT

M. le président. — J'ai reçu de M. Rouanet et de plusieurs de ses collègues une proposition de loi en faveur de laquelle ils demandent l'urgence et qui tend à ouvrir un crédit de 50,000 francs au *ministère de l'instruction publique et des beaux-arts pour la pose d'une pierre tombale à la mémoire d'Albert, membre du gouvernement provisoire de 1848.*

M. Rouanet. — Vous honorez ainsi la mémoire d'un républicain honnête, qui a fait partie de l'admirable et héroïque génération qui, de 1830 à 1848, a fait la République avec son sang. (Mouvements divers : applaudissements à gauche.

C'est un devoir de piété filiale. Je demande à la Chambre de voter l'urgence sans discussion. (Très bien à gauche).

M. le président du conseil. — Le gouvernement avec occupé ce matin même de la part qu'il devait prendre aux funérailles d'Albert, ancien membre du gouvernement provisoire : il a décidé qu'un membre du gouvernement se rendrait à Melle aux obsèques de ce républicain sincère. (Très bien à gauche).

M. Rouanet. — Le gouvernement ne s'oppose pas à l'urgence puisqu'il n'en a pas parlé. Je demande à la Chambre de la voter.

L'urgence est voté à mains levées.

M. Rouanet. — Je demande la discussion immédiate.

Cris. — L'avis du gouvernement ?

La discussion immédiate est ordonnée par 287 voix contre 173 sur 460 votants.

M. Maurice Faure. — Avant la vote, je demande si les mots : *Pierre tombale* ne sont pas trop restrictifs. Ne pourrait-on ériger un buste ?

Cris divers : Au Panthéon ! au Panthéon !

M. Maurice Faure. — Je demande qu'on fasse place pour le mot : *Monument* ceux de *Pierre Tombale*.

A la majorité de 343 voix contre 59 sur 508 votants, la proposition de M. Rouanet est adoptée.

Emprunt du département du Nord

La Chambre adopte ensuite un projet tendant autoriser le département du Nord à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

LA RÉFORME DES BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de réforme des boissons.

Discours de M. Arthur Legrand

M. Arthur Legrand. — Le projet de loi ne répond pas au nom qu'on lui a donné, car ce n'est pas une loi de dégrèvement. On propose de supprimer 81 millions d'impôts anciens et d'en établir de nouveaux pour 84 millions. Les dégrèvements ne profiteront qu'aux intermédiaires.

On supprime le droit de circulation, et on le remplace par un droit de consommation qui ne sera pas le même pour tous. L'augmentation se fera sentir également sur les cidres, la tonneau qui payait 12 fr. paiera désormais 16 fr. Pour supprimer les octrois, on autorise les communes à doubler la licence des détaillants. (Très-bien.)

En élevant le droit sur l'alcool, on frappe davantage l'ouvrier qui, pour boire du mauvais alcool, paiera le même droit que le riche qui boit le véritable marque.

L'orateur combat la *suppression du privilège des bouilleurs de cru. Ce qu'on appelle privilège, c'est un droit qui découle du droit même de la propriété. Celui qui fait du vin ou du cidre ne paye le droit que lorsque le vin ou le cidre sort de chez lui. Pourquoi en serait-il autrement de celui qui fait de l'alcool ? En réalité le projet du gouvernement exproprie sans indemnité les bouilleurs de cru.*

L'intérêt du trésor réside dans la liberté des bouilleurs de cru, qui font beaucoup moins de fraude que les bouilleurs de profession. D'ailleurs, il y a des fraudes dans le paiement de tous les impôts.

La fraude de l'alcool atteint un maximum de 15 millions, sur lesquels on pourrait tout au plus imputer une fraude de 2 millions aux bouilleurs de cru. Déplorons la fraude, mais ne touchons pas à la liberté du bouilleur.

La vérité c'est qu'on veut créer un monopole au profit d'un petit nombre d'ind-striels qui, avec les alcools d'industrie, empoisonnent le pays et créent cette plaie de l'alcoolisme. (Applaudissements).

Le gouvernement qui demande l'abolition du privilège des bouilleurs décrétera du même coup un grand mort. Le projet porte atteinte aux droits du paysan, il ne contient qu'une étiquette trompeuse. (Applaudissements).

Discours de M. Brousse

M. Emile Brousse. — *Le système de la taxe unique est excellent, mais il faut l'appliquer partout, ou bien pour tout le monde. Ce système tendrait au Trésor 2 millions, c'est très peu, mais on pourrait demander un peu plus à l'alcool d'industrie.* (Très bien).

On pourrait retirer beaucoup plus de la taxe sur les chaînes.

Quand à la question des bouilleurs de cru, tout le monde reconnaît que la fraude existe. On ne peut pas dire que les bouilleurs sont des fraudeurs, mais qu'ils le veuillent ou non, ils sont dans la plupart des cas les complices involontaires de la fraude et parce qu'ils produisent une matière première avec laquelle le trafic cuit exercerait la fraude.

Le groupe agricole est arrivé lui-même à demander une réglementation, reconnaissant qu'il y a abus à réprimer.

Le projet du gouvernement, à vrai dire, ne supprime pas le privilège, il le réglemente. L'exposé cette réglementation à une condition, c'est qu'on n'aille pas faire des statistiques domiciliaires chez petits bouilleurs de cru et qu'on leur accorde des abonnements chaque fois qu'ils le demanderont, sous la réserve bien entendue de.

Les vignerons doivent accepter l'abonnement, sinon il leur arrive que tout le privilège y passe. Il y a intérêt à entrer dans la voie de la transaction pour aboutir. Je voterai d'ailleurs l'amendement qui accorde la franchise à la consommation de familles pour les alcools.

En ce qui concerne les vins naturels et les cidres artificiels, une distinction s'impose. Il y a un intérêt pour tous à accorder le dégrèvement aux vins naturels et à le refuser aux vins artificiels. La paye ne rapporte pas assez pour que l'on fasse une loi d'équité et d'honnêteté. Le projet du gouvernement amènera sur certains points les douaniers satisfaction. (Très bien.)

Discours de M. Colbert

M. Colbert-Laplace défend les bouilleurs de cru, le trouvant des distilleurs de profession. Pour leur rappelle les nombreuses pétitions déposées par les bouilleurs. On peut prévoir que la distillerie chaude-tiède prendra un développement considérable. Le projet donne raison au commerce et frappe le cultivateur de la plus d'injuste façon. Les pays viticoleurs ont intérêt à ne pas laisser introduire la législation transatlère de l'abonnement. *Le projet du gouvernement ne peut tourner qu'au détriment du bouilleur. L'orateur supplie la Chambre de ne pas l'adopter.*

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le Président — J'ai reçu de MM. Millerand et Rouanet une demande d'interpellation au ministère des affaires étrangères sur l'accord intervenu entre la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité sino-japonais.

M. Ribot. — Il serait convenable que les interpellations s'entendissent avec M. le Ministre des affaires étrangères.

M. Millerand — Le ministre des affaires étrangères, présentait il y a quelques semaines, a annoncé un ajournement. M. Rouanet a consenti.

Mais comme cette affaire doit être discutée demain au Sénat, il n'y a aucun inconvénient à ce que la Chambre du suffrage universel la discute à son tour.

M. Ribot. — Le gouvernement demande à la Chambre d'ajourner à la prochaine séance la fixation de la date à laquelle cette question sera discutée. (Assentiment général).

Ses sous-amendé.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Physionomie de la Chambre

La Chambre s'a repris qu'assez tard la discussion du projet sur la réforme des boissons. Les deux premières heures ont été occupées par une série d'escarmouches qui toutes se sont terminées par un succès pour le gouvernement. C'est d'abord M. Baudry d'Asson qui, à propos du dépôt par le président du conseil de la demande de crédit pour la commémoration de la guerre de 1870 est venu exploiter une fanfare patriotique vigoureusement applaudie par les *droitiers*, les *socialistes* et les radicaux. Le fougueux député de la Vendée, du reste, était en verve aujourd'hui. Il ne s'est pas contenté de parler à la tribune : revenu à sa place il a interrompu à lui tout seul autant que tous les députés réunis et M. Lockroy, qui remplaçait M. Bison au fauteuil présidentiel, a eu toutes les peines du monde à le faire tenir tranquille.

M. Cornudet, dont la voix vaillante rappelle beaucoup celle de M. Georges Cochery, s'est fait entendre à son tour, vigoureusement applaudi par les *droitiers*, les *socialistes* et les radicaux. Le fougueux député de la Vendée, du reste, était en verve aujourd'hui. Il ne s'est pas contenté de parler à la tribune : revenu à sa place il a interrompu à lui tout seul autant que tous les députés réunis et M. Lockroy, qui remplaçait M. Bison au fauteuil présidentiel, a eu toutes les peines du monde à le faire tenir tranquille.

M. Cornudet, dont la voix vaillante rappelle beaucoup celle de M. Georges Cochery, s'est fait entendre à son tour, vigoureusement applaudi par les *droitiers*, les *socialistes* et les radicaux. Le fougueux député de la Vendée, du reste, était en verve aujourd'hui. Il ne s'est pas contenté de parler à la tribune : revenu à sa place il a interrompu à lui tout seul autant que tous les députés réunis et M. Lockroy, qui remplaçait M. Bison au fauteuil présidentiel, a eu toutes les peines du monde à le faire tenir tranquille.

Dans le débat sur les boissons, c'est un adversaire acharné de la réforme, M. Arthur Legrand, qui a parlé le premier. M. Arthur Legrand est député de la Manche, aussi réclame-t-il avec énergie le maintien du privilège des bouilleurs de cru. M. Emile Brousse, qui lui a répondu est au contraire un partisan convaincu du projet, mais il ne laisse pas avoir pour la passion et l'éloquence accepter d'avance toutes les transactions raisonnables qui permettraient de faire aboutir la réforme. Son discours, d'une clarté parfaite, a produit le plus grand effet sur la Chambre.

La discussion a fini pour aujourd'hui du moins par une longue harangue de M. de Colbert-Laplace, autre défenseur des bouilleurs de cru.